



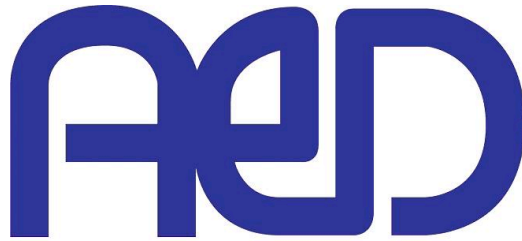
Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Conseil exécutif

Le 8 mai 2018
Local 2413-DKN
16 :00

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'Ordre du jour
3. Présidente
 - a) Bourse de l'AED – augmentation au seuil minimal prévu pour le gala de reconnaissance et distinction ou exclusion
 - b) Demandes de remboursement/idées pour le Conseil d'administration du Fond d'investissement étudiant
 - c) Questions de remboursement de cotisations
 - d) Transparence / transmission des procès-verbaux
4. Vice-président aux affaires professionnelles
 - a) Fusion CAP/CDAUL
 - b) Guide des commandites
5. Vice-Président aux affaires socio-culturelles
 - a) Travaux à la dissidence/permis d'alcool permanent
6. Vice-présidente aux affaires internes
 - a) Adoption des procès-verbaux des Assemblées générales
7. Vice-Présidente aux affaires externes
 - a) Résumé des points abordés lors du Caucus de la CADEUL du 27 avril dernier



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

b) Implication de l'exécutif

8. Vice-président aux finances

- a) Élaboration et étude du budget prévisionnel du comité des premières années
à l'automne**

9. Varia

- a) Ménage du local**
b) Changement au conseil d'administration
c) Vote budget des exécutants
d) Date du conseil consultatif

10. Fermeture

Étaient présents :

Paméla Roy	Présidente
Olivier Deschênes	Vice-président aux finances
Sarah-Ève Sénéchal	Vice-présidente aux affaires externes
Pierre Jacques-Huot	Vice-président aux communications
Camille St-Pierre	Vice-présidente aux affaires internes
Frédéric St-Jean	Vice-président aux affaires professionnelles
Simon Plante	Vice-président aux affaires académiques
Charles Bégin	Vice-président aux affaires socio-culturelle
Clara Émond	Vice-présidente aux affaires sportives et aux saines habitudes de vie



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

1. Ouverture

Charles Bégin propose l'ouverture du Conseil exécutif à 16 :12.

Frederick St-Jean appuie la proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sarah-Ève Sénéchal propose l'adoption de l'ordre du jour.

Simon Plante appuie la proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Présidence

a) Bourse de l'AED - Augmentation au seuil minimal prévu pour le gala de reconnaissance et distinction ou exclusion

Paméla Roy dit que quelqu'un de la direction de la Faculté a communiqué avec elle en rapport au fait qu'à chaque année on donne une bourse de l'AED d'un montant de 500\$, qui se donne lors de l'événement du Grand Maillet. Le processus étant que chaque personne souhaitant recevoir la bourse doit envoyer une lettre de présentation. Par contre, cette bourse est toujours remise l'année d'après, donc cette année, la personne qui a gagné, soit **Émilie Hunkin**, va recevoir sa bourse à l'automne, dans le cadre du Gala de reconnaissance et distinction. **Paméla Roy** mentionne que des changements s'opèrent en ce qui concerne le Gala de reconnaissance et de distinction par rapport au montant des bourses. Ainsi, la Faculté a décidé de ne plus donner de bourse en-deçà de 1000\$ dans ce gala. La Faculté nous a contacté pour cela, et nous avons plusieurs options. La première option est d'augmenter la bourse à 1000\$, on remet une bourse de ce montant, et si jamais on veut donner la bourse à deux étudiants, on peut donner deux bourses de 500\$, si on considère que deux candidatures sont aussi bonnes l'une que l'autre. Donc, la bourse serait essentiellement de 1000\$ une fois par année. L'autre possibilité qui est offerte, est de rester à 500\$ pour la bourse, mais de l'offrir de façon biannuelle, donc de l'offrir aux deux ans. Elle considère que cela apporte une complexité, puisqu'elle se demande comment faire pour attribuer la bourse à quelqu'un lorsque c'est biannuel.

Frédéric St-Jean se demande pourquoi on donnerait seulement 500\$ une fois aux deux ans.

Paméla Roy clarifie que si on choisit de le faire bi-annuellement, l'AED donnerait 1000\$ aux deux ans, donc 500\$ par année, ce qui donnerait 1000\$ aux deux ans, et on le donnerait juste une fois au Gala de reconnaissance et de distinction, et ce serait un 1000\$ point final. Cela implique que l'on doit repenser la



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

façon d'attribuer la bourse. Elle mentionne que la dernière idée est de rester à 500\$ annuellement comme on le fait en ce moment, mais être exclu du Gala reconnaissance et distinction. Ce serait remis de façon moins formelle.

Olivier Deschênes demande si dans cette dernière hypothèse, il serait remis au Grand Maillet.

Paméla Roy dit qu'il serait remis au Grand Maillet comme d'habitude, mais qu'après ça on le remettrait de façon moins formelle, disons que ce serait écrit sur le site internet.

Charles Bégin demande au niveau des autres facultés, cela ressemble à quoi? Est-ce qu'il y avait déjà des bourses qui étaient plus hautes que les nôtres? Il ajoute que si la moyenne des autres est à 1000\$, il ne comprend pas pourquoi notre Association étudiante ne pourrait pas, elle aussi, donner 1000\$ comme bourse.

Frédéric St-Jean dit que sans tenir compte des autres universités, il considère que 1000\$ ce n'est pas déraisonnable.

Paméla Roy explique que la façon que cela fonctionne la bourse de l'AED, c'est que l'on a un certain montant dans le compte qui a été mis dans un fonds d'investissement. Donc, ce montant-là, il fructifie, et les profits qu'il fait, c'est avec cela que l'on paie la bourse. C'est donc à savoir est-ce que ce montant fait assez de profit pour pouvoir remettre 1000\$. Parce que s'il ne fructifie pas assez, ce montant va venir gruger dans autre chose.

Olivier Deschênes dit qu'un 13 000\$ a été mis dans ce compte, qu'il ne sait pas encore pourquoi mais qu'il rencontre Camille Castonguay-Allard dans la semaine qui suit et qu'ils vont parler de ce sujet.

Paméla Roy propose de mettre le sujet en « stand-by ». Elle ajoute qu'il y a deux ans, l'AED a pu donner deux bourses de 500\$, et que selon un membre de la Faculté, il avait été exceptionnel pour l'AED d'accorder deux bourses de 500\$. Elle ajoute qu'il faudrait vérifier si on serait capable de le faire.

Simon Plante indique que si on veut en donner plus, et bien pour l'instant les intérêts du compte génèrent pour 500\$, ce qui fait en sorte que l'on est capable de donner une bourse de 500\$. Donc, si on veut donner le double, il faudrait ajouter de l'argent dans le compte pour pouvoir faire le double d'intérêts. Il dit que c'est de l'argent que l'on n'a pas à mettre non plus.

Paméla Roy dit que justement, il faut déterminer la bourse que l'on veut donner selon ce que l'on est capable de générer. Elle dit que si on est juste capable de donner 500\$, c'est bien correct, mais comme **Frédéric St-Jean** dit, si on est capable de se mettre à niveau des autres facultés et de donner plus, ce serait vraiment bien.

Charles Bégin demande si le Gala de reconnaissance et de distinction c'est toujours la Faculté de droit? Il n'y a pas d'autres facultés de cela?



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Paméla Roy dit que oui, toujours.

Sarah-Ève Sénéchal dit que dans le fond, ils désirent tout changer?

Charles Bégin dit que les plus contraint par rapport à ça est nous, donc qu'il ne comprend pas pourquoi ils nous obligent à faire cela.

Paméla Roy dit que ce n'est pas qu'ils nous obligent à faire cela, c'est que justement on a le choix.

Sarah-Ève Sénéchal dit qu'en fait non on n'a pas le choix, parce que sinon on fait juste sortir du Gala de reconnaissance et de distinction et que c'est plate.

Paméla Roy dit que oui on sort, mais que la bourse est encore donnée. Il faut considérer que la bourse reste la bourse de l'AED.

Olivier Deschênes dit que cela va affecter notre présence à l'événement.

Clara Émond dit que pour la personne qui reçoit la bourse, par exemple pour elle personnellement, cela ne lui dérangerait pas que ce soit formel ou informel.

Paméla Roy dit que peu importe ce qui arrive, on va d'abord regarder avec le montant. Le monsieur qui l'a contacté donne le choix à l'Association, sauf qu'eux ont décidé cela pour se mettre à niveau et avoir quelque chose de plus moderne aujourd'hui et avoir des bourses qui sont mieux en se comparant aux autres facultés.

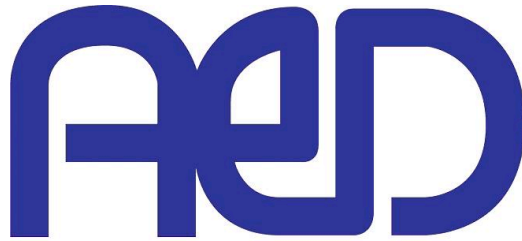
Olivier Deschênes dit qu'il y a 15 000\$ dans un fond de secours, s'il n'est jamais utilisé on pourrait voir ce serait quoi les conditions pour l'envoyer dans l'autre compte avec le reste de l'argent placé. Il dit que pour l'instant, ce montant ne rapporte rien à l'AED. Il dit que c'est un non-sens que de laisser l'argent dormir dans ce compte sans faire d'intérêts, et que tant qu'à laisser dormir l'argent, on va le transférer avec le reste pour faire des intérêts.

Simon Plante dit que souvent quand tu laisses dormir de l'argent, c'est que tu ne peux pas y toucher non plus.

Olivier Deschênes se demande se serait quoi les conditions pour réaffecter l'argent à un autre endroit, sans lui toucher aussi, puisque pour l'instant on ne touche pas à cet argent.

Paméla Roy dit que si cela s'appelle fond de secours, c'est qu'il y a une bonne raison pour que cela s'appelle fond de secours.

Olivier Deschênes dit qu'il y en a un dans chaque université mais que cela n'empêche pas de le sortir.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Paméla Roy dit que s'il y en a un dans chaque université, elle n'est pas super à l'aise de le sortir de ce compte.

Pierre Jacques-Huot dit que cet argent sert peut-être en cas où certains comités n'ont plus d'argent et qu'ils en ont besoin pour bien répartir.

Paméla Roy dit à **Olivier Deschênes** de commencer par demander à **Camille Castonguay-Allard** de quoi s'agit vraiment ce compte-là, puisqu'on n'a pas encore accès à toutes ces informations.

Olivier Deschênes dit qu'avant, il y avait trois comptes qui généraient chacun 5 000\$, et que lorsqu'elle est entrée en poste, Camille Castonguay-Allard a décidé de mettre ces trois montants ensemble, donc considérant cela, il ne devrait pas être si compliqué de transférer encore cet argent d'endroit. Il dit qu'il va regarder avec **Camille Castonguay-Allard** pour voir ce qu'il pourrait faire avec cela.

Sarah-Ève Sénéchal propose de remettre la bourse au Grand Maillet.

Frédéric St-Jean dit qu'en effet l'AED pourrait remettre le chèque directement au Grand Maillet. Il y a l'annonce du gagnant et directement elle reçoit le prix.

Olivier Deschênes se demande si en faisant procédant de cette façon, que nous ne serons plus au Gala de reconnaissance et de distinction.

Frédéric St-Jean dit que de son côté, cela ne le dérangerait pas de procéder de cette façon, soit de remettre le prix au Grand Maillet. Il dit que ce n'est pas logique d'obtenir une bourse, mais que de seulement la recevoir huit mois après.

Olivier Deschênes dit qu'il trouverait bizarre que ce soit seulement la Faculté de droit qui ne soit pas présente lors du Gala de reconnaissance et de distinction.

Paméla Roy ajoute qu'il faut aussi faire attention pour ne pas confondre le tout. La Faculté de droit fait le Gala de reconnaissance et de distinction, elle s'occupe de ce Gala. Donc, ce sont les bourses que différents cabinets décident d'offrir aux étudiants. Elle spécifie qu'il ne faut pas confondre Faculté de droit et association. L'association étudiante représente tous les étudiants, et l'AED en tant que représentante des étudiants, remet une bourse. Mais, la Faculté de droit est tout de même illustrée même si l'Association n'est pas présente.

Sarah-Ève Sénéchal dit que cela fera seulement en sorte que l'AED ne sera pas présente lors de ce Gala.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

b) Demande de remboursement et idée pour le Conseil d'administration du Fonds d'investissement étudiant

Paméla Roy dit qu'elle préside sur plusieurs conseils. Elle dit qu'elle préside un des comités qui est le Conseil d'administration du Fonds d'investissement. Il s'agit d'un fonds d'investissement qui est universitaire et il y a beaucoup d'argent dans ce fonds. Par contre, cela ne fait aucunement partie du budget de l'AED et n'y est aucunement relié. Habituellement, c'est ce fonds d'investissement qui va financer plusieurs choses que l'on peut demander et cela va nous être approuvé. Habituellement, c'est ce fonds d'investissement qui finance les codes civils que l'on donne aux premières années, sauf que ces montants, il faut les redemander à chaque année. Elle se demande donc si les autres exécutants avaient des idées de choses que l'on pourrait demander à se faire rembourser. D'abord, elle mentionne que l'on redemande le remboursement des codes civils pour les premières années.

Olivier Deschênes demande s'il s'agit de la fondation du milieu.

Paméla Roy dit que non.

Simon Plante mentionne que **Vincent Anglehart** lui avait mentionné que c'était l'AED qui payait d'abord les codes civils, mais qu'elle était ensuite remboursée par ce fonds.

Frédéric St-Jean dit qu'en fait c'est comme une commandite.

Paméla Roy lit un document qui mentionne que le conseil d'investissement recueille les dons des particuliers et des cotisations étudiantes différentes de celles de l'AED. Sur ce conseil, toute instance de la faculté de droit peut présenter des demandes de subventions et des projets. Les anciens exécutants ont donc réussi à se faire rembourser le site internet de l'AED par ce moyen il y a deux ans, et chaque année, les codes civils sont remboursés en partie de cette façon. Elle se demande si d'autres projets viennent à l'esprit des exécutants que l'on pourrait tenter de se faire rembourser par ce fonds.

Olivier Deschênes se demande s'il serait possible de se faire rembourser le voyage à Ottawa par exemple.

Paméla Roy dit que non, ce serait plus pour se faire rembourser des cartouches d'encre par exemple, du matériel de bureau, etc.

Paméla Roy dit donc que l'on redemande pour les codes civils.

Olivier Deschênes dit qu'il veut demander pour l'hébergement du site web. Il ajoute que l'on paie des assurances et qu'il aimerait savoir si cela pourrait être remboursé par ce fonds aussi.

Simon Plante dit que cela semble être destiné à davantage financer des projets.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Olivier Deschênes revient sur le fait que le voyage à Ottawa pourrait être un projet qui pourrait être financé.

Paméla Roy dit qu'en fait le voyage à Ottawa concerne vraiment les premières années, tandis que ce que l'on demande à se faire rembourser vise davantage l'ensemble des étudiants.

Olivier Deschênes dit qu'il faut le demander, et qu'au pire le Fonds refusera la demande.

Paméla Roy dit que ce sont des plus gros montants, donc que c'est plus gênant à demander que par exemple la demande de financement pour les codes civils.

Sarah-Ève Sénéchal dit qu'elle est un peu mal-à-l'aise pour le voyage des premières années. Elle dit qu'en fait eux aussi paient, et ce sont seulement pour les premières années aussi. À la base on leur donne les codes civils, et on irait demander pour se faire payer le voyage à Ottawa? Elle ne croit pas que ce soit équitable.

Paméla Roy dit que pour ce qui concerne les codes civils, l'AED offre cela aux étudiants, donc le fonds d'investissement va venir aider l'Association. L'AED offre le site internet, donc le fonds d'investissement va venir aider. Si on a d'autres projets comme ceux-là, le fonds d'investissement est disponible pour cela.

Olivier Deschênes revient sur le voyage des premières années. Il dit qu'entre ce que les étudiants ont payés, et ce que cela a réellement coûté, il y a un monde entre les deux. Le but est d'offrir un prix équitable pour les gens qui n'ont pas trop l'argent pour y aller.

Paméla Roy lui demande ce qu'il veut dire entre le prix que cela a coûté et le prix que les étudiants ont payé.

Olivier Deschênes dit que cette activité est dans le négatif. Cela a rapporté 6 720\$ pour le voyage, cela a coûté 8 745\$. Une partie de ce montant est couverte par une commandite de l'AED pour pouvoir offrir un prix équitable aux étudiants. Si cette balance pouvait être payée par le fonds d'investissement ce serait très bien.

Frédéric St-Jean dit que le but de l'AED est de leur donner des commandites aussi. Il ne voit donc pas où est le problème.

Olivier Deschênes dit qu'il n'y en n'a pas de problème, c'est que si le fonds d'investissement peut commanditer cette partie, l'AED va pouvoir être en mesure de réaffecter l'argent ailleurs, donc sur les différents comités qui composent l'AED. Il dit que c'est la même chose pour le FEDEQ.

Paméla Roy ajoute qu'on ne perd rien à demander plus que moins, puisque le fonds a un bon montant.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

c) Questions de remboursement de cotisations

Paméla Roy dit que les exécutants vont peut-être se faire écrire concernant leurs cotisations étudiantes et qu'ils veulent se faire rembourser leurs cotisations. Chaque fois qu'une question comme cela arrive, il faut lui transférer, elle va être en mesure de pouvoir répondre à la personne correctement.

d) Transparence lors de la transmission des procès-verbaux

Paméla Roy explique que dans les règlements, le conseil exécutif ainsi que le conseil d'administration s'engagent à le plus de transparence possible face aux membres de l'Association étudiante. Ce que les membres du conseil d'administration proposent, c'est de mettre à la disposition de tous les étudiants les procès-verbaux dans un délai raisonnable. Cela s'appliquerait autant pour les procès-verbaux du conseil exécutif, des assemblées générales et du conseil d'administration. Elle se demande donc si tous les exécutants sont d'accord pour que les procès-verbaux soient publiés dans un délai raisonnable.

Adoption à l'unanimité.

Olivier Deschênes se demande si les délibérations lors du vote des commandites seront mises dans le procès-verbal.

Sarah-Ève Sénéchal dit que oui, les délibérations doivent être inscrites dans le procès-verbal.

4. Vice-président aux affaires professionnelles (PASSE APRÈS LE POINT 7)

a) Fusion CAP/CDAUL

Frédéric St-Jean dit qu'il veut parler de la fusion du comité aux affaires professionnelles et du CDAUL. Il veut les fusionner parce que les deux font sensiblement les mêmes activités. Il mentionne que le fait de fusionner les deux comités ferait en sorte qu'il n'y aurait plus un comité seul qui ferait du droit des affaires. Il demande si l'association a des idées de comment répartir les tâches.

Sarah-Ève Sénéchal demande si la fusion peut être faite à la fin de l'autre année.

Paméla Roy dit que c'est ce qu'ils ont fait l'an dernier.

Frédéric St-Jean dit que ce ne serait que repousser le problème.

Olivier Deschênes dit que cela ferait peut-être en sorte que l'on aurait moins de commandite pour le comité. Il faut redéfinir les rôles de ces deux comités pour que l'on arrête de se confondre entre ce que les deux font.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Paméla Roy veut apporter un point de certains étudiants qui en ont entendu parler en assemblée générale. Ils veulent parler du point de **Mireille Trottier** en disant qu'en tant que présidente du CDAUL, elle dirait qu'elle ferait plus la promotion totale du droit des affaires. Bien que l'on ait des cocktails lors de la course aux stages, elle voudrait que ce soit plus accéder sur le droit des affaires.

Frédéric St-Jean dit que oui les conférences organisées touchent le droit des affaires, que durant le mois de la carrière, il y a un mois de conférence sur le droit des affaires.

Paméla Roy dit que ce que **Mireille Trottier** trouvait c'est que le CDAUL fasse la promotion du droit des affaires et que le CAP fasse plutôt la promotion de la course aux stages et tout ce qui se rattache à l'aspect professionnel (tout type de stage, entrevues, etc.).

Frédéric St-Jean dit que les activités du CDAUL est le Bulles et Chocolat, le partenariat avec le tournoi des maîtres, et quelques autres activités.

Simon Plante dit que ce qui est confondant c'est le fait que le Club de droit et affaire fait des visites de cabinets, alors que cela se rattache aux affaires professionnelles. Si on fait juste enlever les visites ça serait mieux.

Pierre Jacques-Huot dit qu'il laisserait les visites, parce que c'est une grosse partie de la tâche du comité.

Paméla Roy dit que ceux qui devraient faire les visites c'est le comité aux affaires professionnelles, parce que cela fait partie de la course aux stages justement.

Pierre Jacques-Huot dit qu'alors il faudrait définir les tâches des deux comités.

Frédéric St-Jean dit que selon l'ébauche qu'il avait faite, il y aurait seulement le Comité aux affaires professionnelles et il n'y aurait plus du tout le Club de droit et affaires. Il diviserait ensuite le tout en trois sous-comités : il y aurait le sous-comité qui s'occupe du mois de la carrière et donc de toutes les conférences midis, le sous-comité aux affaires hors campus qui s'occuperait des visites des cabinets, qui s'occuperaient du combat des chefs, etc., et le dernier sous-comité serait le comité aux événements sur le campus qui organiserait les wine-meeting, le bulles et chocolats, et les différentes activités sur le campus, et le CDAUL il ne lui resterait rien par contre. Ou l'autre option est de tout donner au CDAUL et de seulement garder pour le CAP le mois de la carrière, les conférences et les wine-meeting.

Pierre Jacques-Huot et Paméla Roy disent qu'ils ne sont pas contre le fait de rester avec deux comités, puisque sinon on se trouverait avec trois comités.

Sarah-Ève Sénéchal dit que l'avantage dans l'option de mettre ensemble les deux comités, c'est qu'à ce moment-là le tout va être géré par une seule et même personne.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Frédéric St-Jean mentionne que ce qui est difficile à suivre, c'est les différents véhicules d'informations sur Facebook et les correspondances avec les professionnels qui ne savent plus à qui parler ou à qui faire les factures. Il dit qu'aussi il n'est pas contre le fait de laisser les deux comités comme ils le sont présentement.

Paméla Roy dit que cela réglerait le problème, mais ce n'est pas la façon la plus facile de régler le problème. Elle dit que le problème correspond aux tâches qui ne sont pas assez bien distribuées. **Mireille Trottier** ne veut pas organiser des visites et tout, elle veut promouvoir le droit des affaires. Il serait donc une bonne option de faire la nette distinction entre les deux comités, donc le CAP garderait tout ce qui touche la course aux stages donc aurait la visite des cabinets, les conférences et tout ce qu'il s'y raccroche, et le CDAUL toucherait seulement au droit des affaires en faisant des conférences, comme par exemple le comité de droit notarial.

Sarah-Ève Sénéchal dit que cela augmenterait le nombre d'activités que l'on a et on en a déjà beaucoup.

Frédéric St-Jean dit que ceux qui veulent entendre parler de droit des affaires veulent nécessairement entendre parler de la course aux stages. Il ajoute que si on donne des conférences au CDAUL, c'est qu'on va leur donner toutes les conférences, mais les visites seraient rapatriées au CAP. Donner les conférences au CDAUL donnerait la même chose que pour le Comité de droit criminel et pénal et le Comité de droit notarial : juste des conférences-midi ou des petites activités. Les visites de bureau et tout ce qui est en lien avec se trouver un stage au CAP.

Olivier Deschênes est d'avis que le CDAUL ne devrait plus organiser de visites, que ce devrait être le CAP qui les fait toutes et qu'il devrait y avoir une niche pour le droit des affaires, comme il y en a une pour le droit criminel et pour le droit notarial.

Simon Plante dit que ce pourrait être **Frédéric St-Jean** qui est en haut de la pyramide et donc qu'il devient la personne ressource et il pourrait diviser entre les deux comités en début d'année les tâches qu'ils devront effectuer tout au long de l'année.

Clara Émond dit qu'il pourrait garder son idée qu'il y ait les trois sous-comités et que ce soit **Frédéric St-Jean** qui soit la personne qui soit la personne ressource au-dessus de la pyramide, mais qu'il pourrait le faire avec deux sous-comités.

Paméla Roy dit que l'idée n'est pas bête de garder toutes les conférences d'un côté et tout ce qui est en lien avec la course aux stages d'un autre côté. Elle croit qu'il va toujours y rester une confusion.

Clara Émond quitte la rencontre à 17 :17.

Frédéric St-Jean dit que les membres de la Faculté ont peur que s'il prend les visites de cabinet, il s'affiche encore plus course aux stages et qu'il n'ait plus le temps de promouvoir d'autres possibilités professionnelles.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Paméla Roy dit que le but est d'être moins course aux stages au final. Il faut le diluer avec les autres.

Frédéric St-Jean dit qu'il pourrait garder cela au CDAUL et que ce soit un peu plus difficile pour les étudiants de suivre, mais que pour le vice-président aux affaires professionnelles cela lui permettrait d'avoir plus de ressources pour pouvoir diversifier les activités et de pouvoir toucher à plus de choses. Il dit qu'il garderait cela comme c'est, mais étant donné que la fusion se parlait tellement qu'il désirait soumettre le point à l'exécutif.

Paméla Roy demande à **Frédéric St-Jean** que si on décide de diversifier et de diluer la course aux stages, puisqu'habituellement ce ne sont les cabinets qui financent le CAP puisque ce n'est que course aux stages, si on se met à mettre des événements comme Desjardins et tout ça, est-ce que cela va prendre un budget? Peut-être que ce comité aura besoin de commandite de la part de l'AED finalement.

Frédéric St-Jean dit que oui, si on le voit de cette façon il se pourrait que le CAP ait besoin d'un budget. Il demande aussi pour ce qui est du problème de la confusion entre les deux comités et leur page Facebook, est-ce que ce ne serait pas juste de fusionner les pages Facebook des deux comités ensemble?

Simon Plante dit que c'était trop compliqué l'an passé. L'important pour les étudiants n'est pas de savoir qui l'organise, c'est de savoir c'est à quel moment et quel type d'activité il s'agit. Ce serait d'avoir une seule personne ressource pour les cabinets.

Frédéric St-Jean dit que les deux comités auraient leurs propres activités et tout, mais que ce serait une page pour les deux comités et que ce serait donc plus facile pour les étudiants de se retrouver.

Pierre Jacques-Huot propose que l'on fasse cela et que les gens du CDAUL publie sur la page du CAP par la page du CDAUL.

Camille St-Pierre appuie l'idée de **Pierre Jacques-Huot** de mettre la page du CDAUL comme administrateur de la page du CAP.

Différentes idées concernant le nom d'une nouvelle page Facebook, qui permettrait de diminuer la confusion entre les deux comités et de tout envoyer l'information au même endroit, sont proposée. Le choix s'est arrêté sur : Événements affaires professionnelles Droit ULaval.

Paméla Roy dit que les tâches seraient les mêmes, mais que la confusion se dissiperait.

Camille St-Pierre propose de publier les changements dans les premières AEDiffusion pour mettre au courant tous les étudiants des changements qui ont été effectués.

Frédéric St-Jean mentionne qu'il faudra tout de même qu'il fasse une redistribution des postes, puisque si c'est lui qui est la personne ressource des deux comités, cela va prendre une vice-présidence aux finances



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

qui gère les deux comités, les finances ne devront se retrouver qu'en un seul endroit pour éviter que l'on ne se perde. Il n'y aurait donc aucun compte.

b) Guide des commandites

Frédéric St-Jean dit qu'en fait le guide des commandites va permettre aux exécutants, qui auraient besoin d'avoir une commandite pour une activité qu'ils désirent organiser, d'en faire la demande aux cabinets via ce guide. Chaque comité le fait aussi. Il mentionne qu'il aurait besoin d'avoir les textes d'ici le 25 mai pour qu'il puisse transmettre le plus tôt possible aux cabinets. Il demande aussi à **Camille St-Pierre** d'avertir les présidents et vice-présidents aux finances des comités que la date limite pour envoyer leur document pour le guide des commandites est le 25 mai.

5. Vice-président aux affaires socio-culturelles (passe avant le point 4)

a) Travaux à La Dissidence et permis d'alcool permanent

Charles Bégin désire acheter un permis d'alcool permanent pour La Dissidence afin qu'à chaque jeudi nous puissions avoir un permis d'alcool lors des pré-drinks. Il mentionne que c'est un avantage financier puisque cela coûterait 445\$ pour l'année complète, plutôt que 89\$ par fois. Il ajoute qu'il a parlé aux personnes responsables des constructions dans le pavillon et que pour tout l'an prochain le local de La Dissidence reste en place.

Sarah-Ève Sénéchal lui demande s'il va pouvoir l'indiquer sur le Groupe des comités, pour ne pas que les comités fassent des demandes de permis d'alcool pour rien.

Charles Bégin dit qu'il a fait un premier contact avec Labatt et Molson pour la commandite de bière pour l'an prochain. Il mentionne qu'il a aussi contacté la compagnie Ungava spiritueux et Poppers.

Paméla Roy se demande comment marche l'entente exactement.

Charles Bégin dit qu'en fait ils veulent vendre leurs produits le plus possible, donc ils vont en donner à l'AED pour que cette dernière en fasse la publicité. Il explique la différence entre une entente Molson ou Labatt en ce qui concerne les bars, et quelle entente serait la plus avantageuse en ce qui concerne le taux de participation des étudiants.

Sarah-Ève Sénéchal se demande si l'AED prend un permis d'alcool pour toute l'année, fait-elle payer quand même les comités qui veulent faire un pré-drink?

Frédéric St-Jean propose à ce que cela fasse partie de leur commandite.

[APRÈS LE POINT 4b)]

Vote sur la proposition d'un permis permanent d'alcool pour l'année 2018-2019.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Charles Bégin propose d'acheter le permis pour l'an prochain tous les jeudis d'avoir un permis de réunion à la dissidence et de faire payer un certain montant aux comités.

Olivier Deschênes dit pourquoi ça ne peut pas être pour tout le temps

Pierre Jacques-Huot et **Sarah-Ève Sénéchal** disent que les événements se passent plus pour le jeudi.

Charles Bégin dit qu'il va s'informer pour les montants et pour à quels moments on peut les avoir.

Paméla Roy dit que c'est soit cela ou qu'à chaque fois on paye 89\$ environ.

Adopté à l'unanimité.

6. Vice-présidence aux affaires internes (passe après le vice-président aux affaires professionnelles)

a) Adoption des procès-verbaux antérieurs

Adopté à l'unanimité.

7. Vice-présidente aux affaires externes

a) Résumé des points abordés lors du caucus de la CADEUL du 27 avril dernier

Sarah-Ève Sénéchal mentionne d'abord de Laisser-passer universitaire (LPU), ce serait quelque chose qu'ils sont en train de discuter et il y aurait probablement un référendum à l'automne. Cela coûterait 130\$ par personne par session. On pourrait s'enlever de ce programme, mais selon certaines conditions particulières.

Simon Plante demande en quoi consiste ce laisser-passer.

Sarah-Ève Sénéchal indique que ce serait pour les réseaux de transport. Le but de cette initiative est de ne plus prendre la vignette pour la voiture, mais d'utiliser davantage les transports en commun. Pour l'instant, l'idée est que ce serait seulement pour les sessions d'automne et d'hiver, ils sont encore en discussion quant à savoir s'ils veulent inclure l'été. Le rôle de l'exécutif dans cette situation sera de l'aider à faire de la publicité pour encourager les gens à s'informer sur le sujet.

Sarah-Ève Sénéchal ajoute qu'ils ont parlé du CUTE Québec, qui avait été expliqué lors de notre assemblée générale en avril. Elle dit qu'il va être important de bientôt se décider de notre opinion sur le sujet. Elle ajoute que le CUTE Québec est vraiment une instance qui est indépendante de celle de Montréal.

Paméla Roy demande en fait si l'association ne fait qu'appuyer cet organisme, ou si l'organisme tombe en grève, l'association le sera aussi.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Sarah-Ève Sénéchal dit que cela dépend vraiment de comment l'AED veut le faire. La CADEUL demande à ce que l'AED appuie.

Simon Plante demande alors si le CUTE Québec tombe en grève, est-ce que notre association tombe en grève aussi.

Sarah-Ève Sénéchal répond qu'en fait elle ne le sait pas.

Paméla Roy dit que c'est surtout aussi le fait d'appuyer les personnes dans les autres baccalauréats qui eux, leur stage n'est pas toujours rémunéré.

Simon Plante dit qu'il faut vraiment voir tous les côtés de la médaille, le côté stage gouvernemental/privé, stage en petit ou en grand cabinet, qu'il serait désavantageux pour certains petits cabinets ou petites entreprises de devoir payer leurs stagiaires comme les grands cabinets.

Frédéric St-Jean dit qu'il n'est pas d'accord avec le fait de payer tous les stages.

Sarah-Ève Sénéchal dit que lors du caucus ils ont demandé une définition au CUTE et que cela s'applique aux stages qui sont dans un secteur professionnel et que l'étudiant fait quelque chose, il devrait être payé.

Paméla Roy propose qu'en assemblée générale, un des membres de l'exécutif soulève le point que nous on considère qu'il y a une différence entre les stages, que certains stages sont vraiment du travail et que ces derniers méritent vraiment d'être rémunérés, alors que d'autres non, probablement que cela amènerait les gens à y réfléchir. Si l'association désire d'appuyer ce mouvement alors on l'appuiera, mais qu'il est important d'abord d'apporter la nuance que l'on désire apporter.

Olivier Deschênes dit que lorsque la personne était venue parler du CUTE Québec lors de notre assemblée générale, elle avait mentionné que si l'AED appuyait et que le CUTE allait en grève, que l'AED ne serait pas en grève.

Sarah-Ève Sénéchal dit qu'elle ne sait pas, puisque même si on n'appuie pas le mouvement, et que la CADEUL appuie, la CADEUL décide quand même pour nous et elle ne sait pas si nous devons aller en grève aussi. Elle dit qu'elle va s'informer.

Paméla Roy demande si la personne qui était présente la dernière fois pour présenter le mouvement peut être là pour répondre aux questions lors de la prochaine assemblée générale.

b) Implication de l'exécutif

Sarah-Ève Sénéchal parle de la formation sans oui c'est non, qui serait très importante. Elle mentionne que c'est une formation d'environ deux heures, qu'il ne faut pas rien faire et que si quelque chose arrive il faut intervenir. Elle dit que c'est nous qui reçoit la formation, on ne la donne pas.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Pierre Jacques-Huot mentionne que c'est beaucoup en rapport avec les initiations.

Pamela Roy demande si cela s'applique seulement aux personnes faisant partie du comité du GRAAL ou si cela s'applique aussi aux membres de l'AED.

Sarah-Ève Sénéchal dit que cela se déroule habituellement vers la fin août, mais qu'il y a plusieurs plages horaires possibles.

Pierre Jacques-Huot demande si lui et **Sarah-Ève Sénéchal** doivent être présents vu qu'ils l'ont fait l'an dernier.

Paméla Roy dit que oui, puisque maintenant ils se pointeront en tant que vice-président aux communications et vice-présidente aux affaires externes de l'AED, plutôt que comme membre du GRAAL.

Sarah-Ève Sénéchal mentionne le camp des associations, où il serait important d'y aller pour représenter notre association. Elle demande à ce que les membres de l'AED soient tous présents lors du colloque qu'elle organise et que si elle a besoin de bénévoles que l'on se propose pour l'aider.

Pierre Jacques-Huot demande en quoi consiste ce colloque.

Sarah-Ève Sénéchal explique que c'est le colloque de la Fédération des étudiants en droit du Québec. À chaque année, l'événement se déroule dans une université différente. Il s'agit en fait de représenter notre Faculté. Elle dit qu'elles feraient deux conférences le samedi et un déjeuner-conférence le dimanche matin.

8. Vice-président aux finances

a) Élaboration et étude du budget prévisionnel

Olivier Deschênes mentionne qu'il désire adopter une procédure particulière pour le comité des premières années pour l'an prochain afin de mieux les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Il désire regarder pour peut-être modifier les règlements généraux à cet effet et de permettre au comité des premières années d'être aussi bien préparé que les autres comités qui auront pu assister au conseil consultatif en début d'été.

Paméla Roy dit que cela ne pourra pas vraiment se faire, changer les règlements généraux.

Olivier Deschênes dit qu'il veut seulement qu'une rencontre soit organisée avec le comité en début d'année pour leur montrer les projets qu'ils auront à effectuer au courant de l'année et les aider à bien commencer leur mandat.

Camille St-Pierre dit que plutôt que de le mettre dans les règlements généraux, juste de faire une rencontre en début d'année avec les membres du comité.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Paméla Roy se demande si lors du conseil consultatif l'association prévoit un budget pour le comité des premières années sans les consulter.

Olivier Deschênes dit que l'association ne prévoit rien dans son budget pour le comité des premières années, puisqu'il n'existe pas encore.

Sarah-Ève Sénéchal dit que ce sont nous les exécutants qui leur donne un montant ensemble. Ce se fait donc au conseil consultatif, on leur vote une commandite.

Frédéric St-Jean dit qu'il lui semble que les cinq premières années n'ont pas tant de nouveaux projets à présenter, que ce peut être informel.

Olivier Deschênes dit que oui ce pourrait être informel, mais qu'il faut tout de même être présent pour leur montrer comment cela fonctionne et les aider à commencer leur mandat. Il dit que cela va se faire à l'interne, que lorsque l'on va recevoir leur projet, leur expliquer le fonctionnement au courant de l'année de les accompagner tout au long de l'année

Charles Bégin propose que dans le premier conseil exécutif, celui suite à l'élection du comité des premières années, que celui-ci vienne nous rencontrer, que le premier point à l'ordre du jour du conseil exécutif soit notre rencontre avec eux, et qu'on leur explique comment cela fonctionne.

Simon Plante dit que les membres du comité des premières années sortant pourraient faire un rapport de fin de mandat concernant leurs activités qu'ils ont fait au courant de l'année.

Olivier Deschênes mentionne que ce qui presse en ce moment, c'est de recevoir les rapports de fin de mandats des comités et organismes reconnus pour que l'on puisse avoir un bon portrait de la situation financière en ce moment.

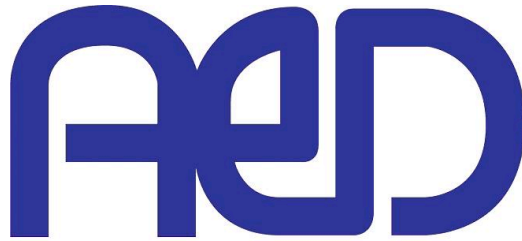
Paméla Roy parle de mettre de la pression si rien n'avance comme prévu. Elle mentionne qu'elle a reçu des factures sur son email concernant le paiement du site internet.

Olivier Deschênes mentionne qu'en ce qui concerne le GRAAL, étant donné la situation financière il propose de mettre le comité sous tutelle.

Paméla Roy dit que l'on pourrait mettre le GRAAL sous tutelle, mais que cela pourrait bien se passer comme cela pourrait mal se passer, donc elle le ferait. Aussi, elle pense que l'association pourrait laisser les Law Games sous tutelle, puisque cette année cela a bien fonctionné et elle aimerait que ça continue de bien aller.

Camille St-Pierre aimerait mettre les LAW GAMES sous tutelle.

Sarah-Ève Sénéchal dit que le comité des Law Games parle de le faire ici cette année, à Québec.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Paméla Roy se demande, si jamais il y a des bris ou quoi que ce soit, qui répond à tout cela?

Olivier Deschênes dit que c'est les deux comités, FEDQ et Law Games, et l'AED qui répondent si jamais il y a quoi que ce soit.

Pierre Jacques-Huot mentionne qu'il désire ajouter un point pour son poste, soit vice-présidence aux communications. Il voulait savoir si l'exécutif serait en mesure de discuter de l'achalandage sur les pages facebook. Il avait parlé d'en créer seulement une pour centraliser l'information et que ce soit moins encombrant pour tout le monde.

Paméla Roy mentionne que c'est une bonne idée. Elle mentionne que lorsque l'exécutif en avait parlé précédemment, certaines objections avaient été soulevés par contre.

Charles Bégin que cela concernait les messages qui ne touchaient que les premières années.

Paméla Roy propose de faire un groupe Droit ULaval pour les premières années et un deuxième groupe Droit ULaval pour le reste des étudiants.

Pierre Jacques-Huot croit que cela ne règlera pas vraiment le problème, qu'il y aura autant d'achalandage qu'avant.

Sarah-Ève Sénéchal dit que ce qui est supposé est que le groupe des étudiants finissants de l'année 2015-2018 va devenir désuet puisque les étudiants auront terminé leur baccalauréat.

Frédéric St-Jean dit que pour ce qui est des troisièmes années, il va y avoir des messages qui ne s'adresseront qu'à eux, par exemple en ce concerne le bal et tout.

Camille St-Pierre dit qu'en ce qui concerne la transmission de l'information et d'événements pour les premières années, il y a eu un manque puisque la représentante aux premières années est censée faire un message tous les dimanches soir pour mentionner ce qui va se dérouler dans la semaine. Elle ajoute que cela permettait vraiment de tout regrouper dans un message, que les étudiants pouvaient prendre connaissance plus facilement de ce qui se déroulait dans la semaine à venir. Elle pense que pour la prochaine année, ce serait à améliorer.

Pierre Jacques-Huot propose que pour le futur, les dimanches soir seraient réservés uniquement à l'AEDiffusion, et qu'aucun comité ne fasse de publications sur les pages de droit.

Charles Bégin dit qu'il ferait une page par année et les gens devraient s'abonner. Qu'en ce moment c'est une page par cohorte, mais il ferait une page vraiment par année scolaire.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Frédéric St-Jean dit que c'est parce que les messages ne concernent pas tout le monde. Les messages pour le bal ne concernent que les étudiants de troisième année, ou par exemple en ce qui concerne la course aux stages cela ne touche pas vraiment les premières années.

Pierre Jacques-Huot disait que des élèves de premières années participaient aux activités de la course aux stages.

Charles Bégin dit que cela simplifierait en effet de faire seulement une page, que cela devient lourd.

Pierre Jacques-Huot dit qu'il faut faire le « move » nous-même, de créer une page et d'inviter les gens à y adhérer.

Simon Plante parle de l'AEDiffusion, que cet outil n'est pas assez exploité à son avis.

Paméla Roy dit que tout pourrait être dans l'AEDiffusion et rien sur les pages, comme **Jessie Dumais** avait proposé.

Pierre Jacques-Huot dit que **Jessie Dumais** lui avait aussi proposé de la mettre directement sur Facebook quelques heures après que les étudiants l'aient reçu.

Olivier Deschênes parle de problème de GoogleDoc sur les inscriptions à différents événements. Il mentionne donc que ce serait énormément plus simple s'il n'y avait qu'une seule page pour faire les inscriptions.

Pierre Jacques-Huot veut savoir si les gens s'objectent et tout, puisque si les exécutants sont d'accord il mettrait d'avant le projet.

Paméla Roy dit que cela pourrait faire en sorte en effet que Facebook soit moins lourd. Elle dit que ce n'est pas un inconvénient énorme, mais que ce serait un plus.

Sarah-Ève Sénéchal demande si on supprimerait les groupes qui sont déjà présents.

Pierre Jacques-Huot dit que non, les gens n'auront qu'à se réinscrire dans le nouveau groupe.

Camille St-Pierre mentionne qu'il faudra en parler aux comités lors du conseil consultatif.

Paméla Roy demande qui est en faveur de l'idée de créer un groupe annuel pour les publications.

Simon Plante demande si on devrait le supprimer ou les gens qui ne sont plus dans le bac devraient simplement se retirer?

Charles Bégin pourrait être un groupe du baccalauréat au complet plutôt qu'un groupe par année.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Pierre Jacques-Huot dit que c'est une bonne idée.

Camille St-Pierre revient sur la proposition de **Charles Bégin** de faire un groupe pour tout le monde de droit et pas un groupe par année.

Pierre Jacques-Huot dit qu'il pense que l'on devrait essayer.

Paméla Roy demande : qui est en faveur d'un essai d'un groupe baccalauréat en droit qui rejoindrait tous les étudiants à un même endroit, en même temps.

Adopté à la majorité.

Simon Plante dit qu'il n'y a pas d'essai, on le fait ou on ne le fait pas.

Olivier Deschênes mentionne qu'il faut dire aux comités durant l'été que toutes les inscriptions et toute la publicité pour leurs événements doivent être dans ce nouveau groupe.

Pierre Jacques-Huot dit qu'il va attendre après la session d'été et le conseil consultatif pour enclencher le tout.

9. Varia

a) Ménage local

Paméla Roy dit que le local nécessite un grand ménage. Il serait bien de se trouver une journée avant le début de la session et de faire le ménage tous ensemble.

Camille St-Pierre propose une activité pour établir la chimie entre les exécutants. Elle trouve que c'est important que les exécutants établissent des liens entre eux avant la rentrée et la semaine d'intégration.

Paméla Roy demande si tout le monde est d'accord avec l'idée du ménage?

Sarah-Ève Sénéchal dit que l'on doit demander à l'ancien exécutif s'il reste des choses qui leur appartiennent dans le local pour qu'ils viennent les chercher.

Pierre Jacques-Huot quitte la rencontre à 18 :10.

b) Changement au CA

Paméla Roy veut aviser qu'au Conseil administration, ils ont discuté que la vérificatrice générale qui est censée vérifier le budget a démissionné. Ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont été aux règlements généraux qui dit que lorsqu'il y a une démission, on va y aller par intérim et ils ont décidé d'y aller par priorité aux gens



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

qui avaient donner leur candidature. Parmi les individus qui avaient donnés leur candidature, il y en avait une qui avait un conflit d'intérêts parce qu'elle était sur un autre comité, et pour ce qui est des deux autres, ils ont voté pour celui qui leur semblerait le plus compétent. C'est donc **Jean-Michel Poirier** qui a été nommé comme vérificateur général. Bien que ce soit révéfier. Le but cette année est de travailler en équipe avec le Conseil d'administration.

c) Vote budget exécutant

Simon Plante dit qu'il faut commander des codes civils pour des premières années et que la commande va se faire au courant de l'été avant que l'on se revoie. Soit on offre un montant approximatif pour commander les codes au CE du CC et que si jamais on en donne trop, il remboursera la différence, ou on attend à la limite une fois que la commande est passé et on fait un CE spécial pour avoir l'argent.

Camille St-Pierre dit qu'elle avait parlé à **Sophie Thériault** en ce qui concerne le budget pour la soirée des comités et pour l'agenda, et qu'elle lui avait répondu qu'habituellement c'est le vice-président aux finances qui vote un budget par exécutant.

Simon Plante dit qu'il veut commander plus de codes civils cette année, et qu'il désire demander une plus grosse commandite au cabinet commanditaire, donc les montants vont varier.

Olivier Deschênes demande si en fait il devra lui-même voter un budget pour chaque exécutant, et qu'après ça c'est terminé? Que si jamais un exécutant fait une autre demande de commandite, on va devoir lui refuser parce qu'on lui a déjà accordé un certain montant?

Camille St-Pierre dit que non, c'est comme les comités, bien qu'on vote un budget pour ces derniers, ils peuvent toujours revenir nous voir au courant de l'année pour avoir une autre commandite de la part de l'AED.

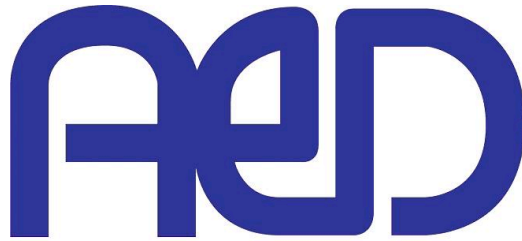
Charles Bégin donne l'exemple de Dany, le vice-président aux affaires socioculturelles de l'année 2017-2018. L'exécutif a voté une commandite de 7000\$, et à la fin de l'année il restait 1 300\$ de budget.

Simon Plante dit qu'il va attendre de voir la commandite qu'il va recevoir suite à la distribution du guide des commandites, mais que puisque cela est remis fin juin aux cabinets, il risque de recevoir la commandite tout de même tard.

d) Date pour le conseil consultatif

Paméla Roy propose de faire un Doodle pour le conseil consultatif afin de trouver la date.

Paméla Roy dit qu'on ne veut pas faire cela en même temps que la fin de session.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Camille St-Pierre dit qu'il ne faudra pas faire cela trop tard non plus, puisqu'elle doit se prévoir d'avance pour pouvoir louer les locaux demandés par les différents comités. Elle dit qu'il faudra regarder si l'exécutif veut le faire sur toute une journée seulement, ou s'il veut l'étendre sur toute une fin de semaine.

10. Fermeture

Simon Plante propose la fermeture du conseil exécutif.

Charles Bégin appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité.